

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Françoise FONTANA, Olivier ULRICH, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Nancie FROMONT, Jacques CLAY, Jean-Noël CAUSSE, Elisabeth SCIUS, Isabelle PATUREL, Aurélien DAUTREY

Absents : Michèle NASRAOUI, Stéphane VINCENT

Absents excusés : Claude GARAPON (pouvoir à Nancie FROMONT), Cyrille BOULLOUD (pouvoir à Pierre CHANTEREAU), Jean-Michel TAILLANDIER (pouvoir à Olivier ULRICH)

Secrétaire de séance : Nancie FROMONT

Ouverture à 19H10

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil municipal du 14 mai 2018

Madame le maire demande qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour concernant une décision modificative au budget principal.

Vote : unanimité

1. ADMINISTRATION GENERALE :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Vote : unanimité

2. FINANCES:

• Décision modificative :

Afin d'assurer le financement des travaux du campus pour la part liée au FCTVA, il est envisagé de souscrire un prêt relais de 310 000€ et des intérêts estimés à un peu moins de 3000€, pour lequel une décision modificative est nécessaire:

Section de fonctionnement – présentation par article							
Dépenses				Recettes			
66111	66	Intérêts	3000				
022	022	Dépenses imprévues	-3000				
TOTAL DEPENSES			0	TOTAL RECETTES			
Section d'investissement – présentation par article							
Dépenses				Recettes			
1641	16	Remboursement Prêt	310 000	310 000	Prêt FCTVA	1641	16
TOTAL DEPENSES			0	TOTAL RECETTES			

Ce prêt sera remboursé dès réception des fonds de l'Etat pour le FCTVA.

Vote : unanimité

• Demandes de subventions :

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière d'investissements d'une part et des thématiques prioritairement subventionnées par l'Etat, par la Région AURA et par le Département de l'Isère d'autre part, quatre grandes opérations ont été retenues.

Le conseil est sollicité pour approuver leur plan de financement et les demandes de subventions associées à chaque institution.

Opération	Montant H.T.	Subvention			Enveloppe
Restructuration de l'école communale	66 990€	60%	Département	40 194€	Culture & patrimoine FSIL2018
		20%	Etat	13 398€	
Réhabilitation ancien cimetière	37 520€	20%	AURA	7 504€	Plan en faveur de la ruralité Culture & patrimoine
		60%	Département	22 512€	

Aménagement et équipement scolaire et périscolaire	125 615€	40%	AURA	50 246€	Plan en faveur de la ruralité
		27.50% (22.5+5%)	Département	34 544€	Dotation territoriale 2019
Equipements des services techniques	22 100€	40%	AURA	8840€	Plan en faveur de la ruralité
		27.50%	Département	6 077€	Dotation territoriale 2019

Le projet de restructuration de l'école communale consiste à :

- Sécuriser le mur d'enceinte dont l'état de dégradation nécessite de gros travaux de réfection,
- Mettre aux normes PMR les accès de l'établissement et aux normes d'hygiène les sanitaires et
- Restructurer la distribution des mètres carrés pour améliorer la fonctionnalité des espaces dans l'école.

Le projet de réhabilitation de l'ancien cimetière prévoit de :

- Sécuriser le mur d'enceinte, dont l'état de la vétusté et les risques d'éboulement sur le public nécessite de gros travaux de réfection,
- Aménager des allées du cimetière et une rampe d'accès à l'église pour une circulation accessible à tous.

Le projet d'aménagements et équipements scolaires et périscolaires englobe :

- Aménagement d'un terrain de sport au sein de la cour de l'école,
- Aménagement de la nouvelle bibliothèque,
- Le renouvellement de l'ensemble du parc informatique de l'école et de la bibliothèque,
- L'aménagement de l'office de la nouvelle cantine scolaire et
- L'acquisition de mobilier scolaire adapté à l'âge des enfants scolarisés.

Les équipements nécessaires au bon fonctionnement des services techniques communaux, en charge notamment de l'entretien des espaces verts et des cimetières, concerne un tracteur avec désherbeur porté.

Ces opérations étaient prévues au budget primitif 2018, voté en mars dernier. Il est également rappelé que le calendrier des demandes de subventions auprès des institutions est contraint et limité par an d'où la nécessité de se positionner dès maintenant.

[Vote - restructuration école: unanimité](#)

[Vote - cimetière : unanimité](#)

[Vote - éqpt scolaire et périscolaire : unanimité](#)

[Vote - éqpts techniques : unanimité](#)

• **Durée d'amortissement :**

Le compte 204 enregistre les subventions d'équipement versées aux organismes publics. L'amortissement sur cette imputation est obligatoire et encadrée par la nomenclature M14 sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.

Compte tenu de la participation de la commune au programme de modernisation de l'éclairage public et de l'attribution de compensation d'investissement versée à Grenoble Alpes métropole, le trésorier demande au conseil de fixer par délibération la durée d'amortissement des subventions d'équipement. Il est proposé de retenir les durées maximales de la nomenclature M14 en vigueur.

[Vote : unanimité](#)

• **Don de l'association MPT**

L'association « Maison pour Tous d'Herbeys », représentée par son président Claude Zambon, a souhaité par courrier du 12 mars 2018 faire don à la commune de tapis de judo et d'aïkido, pour une valeur d'achat de 4 795.01 TTC.

Ce matériel est utilisé par l'école communale en cours d'éducation physique et sportive.

Compte tenu des dispositions prévues à l'article L2242-1 du C.G.C.T, sur l'acceptation des dons et legs faits à une commune, le conseil est sollicité pour décider de la suite à donner à cette initiative.

[Vote : unanimité](#)

3. ECLAIRAGE PUBLIC : Approbation des travaux sur le réseau d'éclairage public - tranche 2

Par délibération du 26 mars dernier, le conseil municipal a approuvé une première tranche de travaux de modernisation de l'éclairage public.

Il est aujourd'hui sollicité pour approuver le second volet :

prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	31 271€
montant total des financements externes	20 748€
participation communale aux frais du SEDI	596€
contribution communale à l'investissement	9 927€

Vote : unanimité

4. BAUX AGRICOLES : Renouvellement de baux agricoles

Il est rappelé à l'assemblée qu'un travail d'évaluation des parcelles communales agricoles avait été mis en œuvre en 2015 avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour définir le montant des loyers (système de points à l'hectare).

Par lettre du 19 janvier 2018, Monsieur Maurice MATTIO a demandé le renouvellement de la convention précaire établie avec la commune pour la mise à disposition de 10 000m² sur la parcelle cadastrée AL50. Les conventions précaires d'autres terrains communaux arrivent également à échéance au 30 juin prochain.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelle	M ²	Pts par ha	Signataire
AL50	10 000	33.60	MATTIO Maurice
BA70	14 997	33.60	FINET jean-Pierre
A741	3 000	29.60	MURIENNE Jeannick
AS120	7 000	39.60	POMMART Sylvain

Actuellement mis à disposition par convention précaire, il est proposé que les terrains cadastrés A741 et AS120 fassent l'objet d'un bail à ferme, considérant que l'exploitation de Monsieur Max MURE, qui jusqu'en 2013 incluait ces parcelles communales, n'a pas fait l'objet de reprise et que les exploitations de Madame MURIENNE Jeannick et Monsieur Sylvain POMMART semblent pérennes.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de renouveler les contrats de mise à disposition.

Vote : unanimité

5. DEMATERIALISATION : Adhésion à la convention « Solutions libres métiers » du CDG38

Afin de poursuivre, la dématérialisation des titres et mandats engagée en 2017, la commune a besoin de s'équiper d'une signature électronique de l'ordonnateur.

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le Centre de Gestion propose par convention, cette prestation pour un coût mutualisé.

	Mise en œuvre	Abonnement annuel (TTC)			nbre certificat	Coût global
	Année 1	Année 1	Année 2	Année 3		
Centre de Gestion	52 €		36 €	36 €	1	124 €
Berger levrault	210 €	48 €	48 €	48 €		354 €
Certificat Chambersign	60 €	54 €	54 €	54 €		222 €
TOTAL	424 €		138 €	138 €		700 €

Le conseil est sollicité pour adhérer à ce dispositif.

Vote : unanimité

6. RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à la prestation « Médiation » auprès du CDG38

Le Centre de Gestion de l'Isère s'est porté volontaire pour proposer la médiation préalable obligatoire, prévue par la loi de modernisation de la justice du XXI siècle, à titre expérimental entre avril 2018 et novembre 2020.

En pratique, le CDG38 pourra proposer en cas de litige, un service de médiation entre l'agent et son employeur afin de les aider à trouver une solution amiable et ainsi éviter un recours contentieux.

La commune peut s'inscrire dans cette démarche, sans surcote par rapport à la cotisation additionnelle déjà versée en tant qu'employeur. Le conseil est sollicité pour adhérer à ce dispositif expérimental.

Vote : unanimité

Madame le maire demande une interruption de séance.

7. ENVIRONNEMENT : Adhésion au « Plan Air Climat » de Grenoble Alpes Métropole

Le Plan Air Énergie Climat fédère les acteurs du territoire de la métropole grenobloise face aux défis du dérèglement climatique et de la préservation de la qualité de l'air. Piloté par Grenoble Alpes Métropole, il a été lancé en mai 2005 et rassemble des partenaires publics et privés qui partagent les objectifs suivants :

- Atténuer le changement climatique, soit réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Adapter le territoire aux changements des conditions climatiques
- Réduire l'exposition de la population grenobloise à la pollution atmosphérique

La commission extra-municipale « transition énergétique » d'Herbeys a donné un avis favorable à l'adhésion de la commune au niveau 2 de ce dispositif ("J'adhère et j'agis").

Au vu des réalisations et des projets en cours sur la commune, le conseil municipal décide de suivre la recommandation de la commission. L'adhésion est gratuite.

Vote : unanimité

8. INFORMATIONS :

- PLUI-Nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables : Le débat est à nouveau programmé pour le conseil de juin.
- Emprunt : Madame le Maire informe le conseil municipal que, par délégation du conseil et compte tenu du vote du BP 2018, la commune a souscrit auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes un prêt de 20 000€, sur 10 ans au taux fixe de 1.11%.
- GAM – groupe de travail police métropolitaine de l'environnement : Messieurs Taillandier et Boulloud se sont portés volontaires pour représenter la commune au sein de ce groupe de travail

DATE DU PROCHAIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018